

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2022

N° VILLE_2022DL072

Date de convocation : 24 juin 2022

Affichage du compte-rendu : 7 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : **COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL - 2021**

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Slt Prénom Président Nom Président.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christine NONY (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Pascal CAZZANIGA (donne pouvoir à Alain VIOLLET)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Michel MALTRAIT

La commune expérimente le compte financier unique à partir de l'exercice 2021.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public. Il donne aux élus une vision d'ensemble unifiée des comptes de l'ordonnateur et du comptable.

La maquette du CFU est constituée en 4 parties :

I. Les informations générales et synthétiques qui permettent de mettre en évidence, une vue panoramique sur les informations clés de la situation financière.

II. L'exécution budgétaire.

III. Les états financiers qui apportent une vision patrimoniale, pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

IV. Les états annexes qui donnent des informations complémentaires qui relèvent :

- du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature/fonction, autorisations de programme et autorisation d'engagement, etc.),
- des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice, etc.),
- de la gestion (liste des concours attribués à des tiers, actions de formation des élus, etc.).

Il s'agit de tableaux qui figuraient précédemment dans les annexes du compte administratif.

Le CFU pour 2021, annexé au présent rapport a été réalisé conformément à la réglementation applicable en termes de présentation comme de méthodologie. Il peut être résumé de la façon suivante (opérations d'ordre comprises) :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réal./Prev)
Dépenses	15 392 733,82	13 368 755,33	2 023 978,49	86,85 %
Recettes	15 392 733,82	16 332 202,24	- 939 468,42	106,1 %

INVESTISSEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021 + restes à réaliser et + 001	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réal./Prev)
Dépenses	7 994 589,63	4 209 453,32	3 755 136,31	52,65 %
Recettes	7 994 589,63	6 507 020,66	1 487 568,97	81,39 %

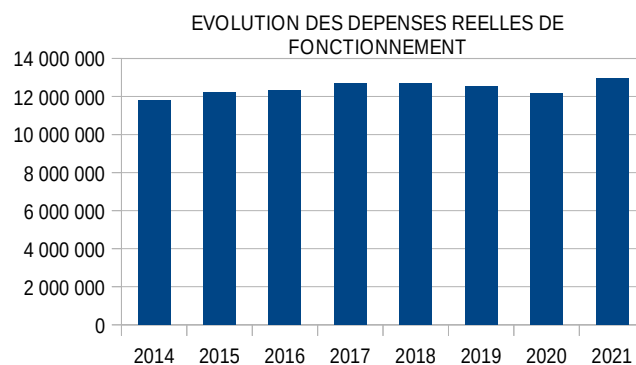
En dehors de la lecture et de l'analyse de ce dernier, le présent rapport a vocation à mettre en exergue certaines informations financières essentielles.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- 1 LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : + 6,68 %

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de **87 %**.

ANNEE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	11 791 960	
2015	12 242 716	3.82
2016	12 310 575	0.55
2017	12 711 870	3.26
2018	12,717,035	0.04
2019	12 550 166	-1.31
2020	12,150,780	-3.18
2021	12,962,279	6.68



Avec un taux d'évolution de +6,68 % la ville de Corbas relève ses dépenses de fonctionnement en 2021. Ce montant important s'explique notamment par le fait que l'année 2020 a été une **année atypique** dont l'exécution a été fortement marquée par la **crise sanitaire** et les fermetures de service. Les charges à caractère général ne sont cependant pas revenues à leur niveau antérieur.

L'augmentation est cependant plus marquée pour les charges de personnel, les subventions et la pénalité SRU en 2021.

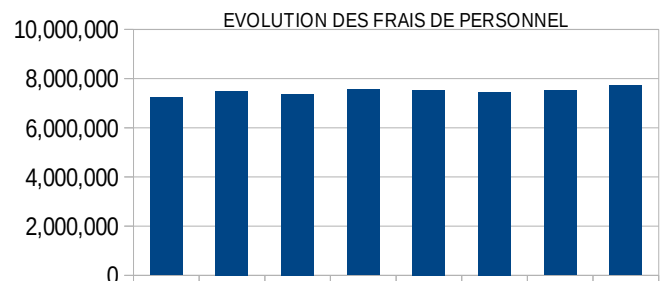
1-1-1 Les charges de personnel : + 2,67 % par rapport à 2020.

Le taux d'exécution de la masse salariale 2021 de la ville par rapport au BP 2021 est de 97,87%.

Pour rappel, les charges de personnel sont le reflet de la mise en œuvre effective du service public municipal (exemple : policiers municipaux, animateurs pour les accueils périscolaires et le restaurant, agents de l'état civil, jardiniers, professeurs de musique...etc).

Le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement se situait en 2020, juste un peu au dessus de ceux des villes comparables (61,89 % contre 60,5 % pour les villes de plus de 10 000 à 20 000 habitants) ; pour, il faut le rappeler, un service public plus dense que la moyenne des autres villes selon la chambre régionale des comptes. La ville avait pris le parti de maintenir les salaires des vacataires en dépit de la crise sanitaire.

Ce ratio se situe à 60 % en 2021. La moyenne des autres villes pour 2021 sera disponible à la fin de l'année 2022.



En 2021, 167 k€ n'ont pas été dépensés par rapport aux prévisions.

Cet écart s'explique notamment par les éléments conjoncturels suivants:

- Vacance de postes dues aux décalages entre les départs et les recrutements (chargé de mission inclusion, police municipale, direction de l'action sociale, accueil CTHA, communication) : - 185K€
- Effet de noria (lorsqu'un agent en fin de carrière est remplacé par un agent en début de carrière, le poste est moins coûteux) : - 5 K€
- Reliquat de l'enveloppe de remplacement : - 30 K€
- Quelques dégrèvements dus aux absences (tickets restaurants, jour de carence, passage en demi traitement).

A contrario, des dépenses supplémentaires non prévues ont été réalisées en 2021:

- Recrutement d'une chargée de mission démocratie participative pour le lancement des conseils de quartiers : + 29k€
- Mise en conformité du régime indemnitaire pour les animateurs : + 1,5k€
- Capital décès d'un agent : + 25K€
- Versement de prime fin de contrat : + 2k€

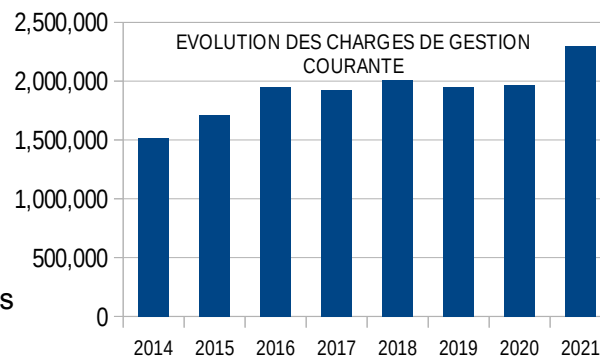
Enfin, il convient de rappeler que la masse salariale globale pour l'année 2020 n'est pas affectée de la contribution versée auprès du FIPHFP dans la mesure où le taux de 6% de personnels ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés ou ayant bénéficié d'un reclassement pour raison médicale a été atteint (ces sommes ont pu par le passé être budgétées à hauteur de 18 000 euros).

Ces dépenses de personnel doivent également être analysées au regard des recettes perçues au titre de l'assurance statutaire et remboursement divers (84k€), des mises à dispositions auprès du CCAS, du SAAD (180k€) et du Polaris de Corbas (171k€). Ces remboursements s'élèvent à 435k€.

1-1-2 Les charges de gestion courante : + 16,78 %

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 97,5 %.

ANNEE	CHARGES DE GESTION COURANTE	EVOLUTION N-1 %
2014	1,514,025	
2015	1,710,760	12.99
2016	1,949,640	13.96
2017	1,924,907	-1.27



Elles comprennent principalement les subventions ainsi que les indemnités et formation des élus.

Les subventions versées par la ville en 2021 intègrent un soutien financier au dynamisme associatif corbasien à hauteur de 720 139,69€ (contre 715 709,59€ en 2020, 739 453,97€ en 2019, 732 558,53€ en 2018, 742 903,51 € en 2017, 758 365,88 € en 2016 et 586 259,45 € en 2015) dans tous les domaines. Pour rappel, depuis 2016, ce compte enregistre le financement de la mise à disposition de personnel remboursé par l'association Polaris de Corbas à hauteur de 171k€. Cette opération permet de répondre aux recommandations de la chambre régionale des comptes tout en étant neutre pour les finances communales et pour celles de l'association.

La subvention d'équilibre versée au CCAS a été mandatée à hauteur de 1 388 880€ (1 050k€ en 2020, 1 038k€ en 2019, 1 100 k€ en 2018, 1 016k€ en 2017, 1 020k€ en 2016, 945 k€ versés en 2015), ce qui a permis à ce dernier de soutenir une action régulière et volontariste à destination principalement de la petite enfance (offre globale grâce à la complémentarité renforcée des RAM avec l'Île aux enfants et les Petits Gônes), et des personnes âgées (colis et repas de Noël des aînés, subvention du service d'aide à domicile : + 600 heures financées en 2020, semaine bleue), mais aussi une politique d'aide, de secours et de prévention en faveur des personnes les plus démunies et des familles en difficultés fragilisées du fait de la crise sanitaire. Observons que le secteur de la petite enfance est porté à Corbas par le CCAS (plus de 81 % des dépenses 2021). Cette évolution est également chaque année dépendante des variations de trésoreries des budgets du CCAS et du SAAD.

Pour mémoire, la subvention versée au CCAS a intégré dès 2014 la compensation de la somme versée par l'État (CAF) directement à la ville en application de la délibération n°126/2013 au titre du développement des projets Enfance/Jeunesse¹. Ce sera la dernière année du fait de l'application de la CTG en 2022. Elle intègre également la compensation des mises à disposition de personnel pour un montant de 180 k€.

¹Ram , Île aux enfants, Petits gônes.

Le chapitre enregistre également les frais de formation des élus. 3 427 € ont été mandatés sur l'exercice 2021 (1 251€ avaient été mandatés sur l'exercice 2020).

Conformément à la réglementation, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financés par la commune est annexé au CFU. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

FORMATION 2021	COÛT	ÉLU- E BENEFICIAIRE
Maîtriser les finances locales, les 6 et 7 avril à Lyon. Organisme : Institut d'études politiques de Lyon.	1 100 € inscription	M Alain VIOLLET, maire.
Savoir répondre aux médias, le 27 mai 2021. Organisme : Institut d'études politiques de Lyon.	275 € inscription	Mme Laurence MOULIN, adjointe déléguée à la communication, la vie associative et à l'évènementiel.
La prévention des conflits d'intérêts, le 3 mai 2021. Organisme : Oppidum avocats.	900 € inscription	M Alain Viollet, maire. M Eddie Brevalle, adjoint délégué à l'urbanisme et aux déplacements. Florent Rivoire, adjoint délégué au développement économique, à l'emploi et à l'insertion. Mme Dominique BABE, adjointe déléguée à la jeunesse et aux politiques éducatives. M Claude Colin, adjoint délégué à la culture. Mme Christiane Puthod, adjointe déléguée aux affaires sociales. M Eric Maillet, adjoint délégué à la sécurité, aux commémorations et au numérique. Mme Souade Kaci, adjointe déléguée à la petite enfance, à l'enfance et au scolaire

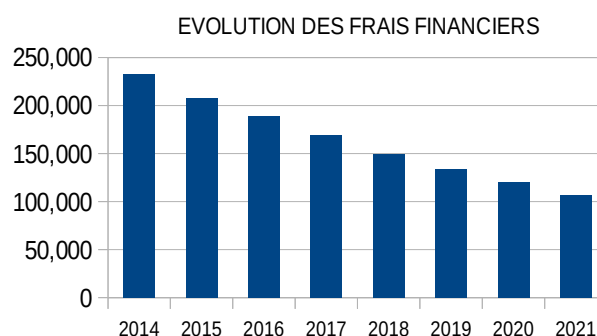
<p>Communiquer sur les réseaux sociaux le vendredi 25 juin. Organisme : Institut d'études politiques de Lyon.</p>	<p>500 € inscription</p>	<p>Michel Maltrait, conseiller municipal délégué aux finances, à la commande publique et aux ressources humaines.</p> <p>M Alain Legras, conseiller municipal délégué au patrimoine et aux espaces extérieurs.</p> <p>M Yves Montangerand, conseiller municipal délégué aux sports.</p> <p>M François Dartigues, conseiller municipal.</p> <p>M Vivien Gatchuesi Fegueng, conseiller municipal.</p> <p>M Clément Guéry, conseiller municipal.</p> <p>Mme Sylvie Julien, conseillère municipale.</p> <p>M Christophe Malmazet, conseiller municipal.</p> <p>Mme Christine Nony, conseillère municipale.</p> <p>Mme Nathalie Puvilland, conseillère municipale.</p> <p>Mme Mylène Rouchouse Pouget, conseillère municipale.</p> <p>Mme Marie Thiolas, conseillère municipale.</p> <p>Mme Aurélie Villeneuve, conseillère municipale.</p> <p>Mme Laurence MOULIN, adjointe déléguée à la communication, la vie associative et à l'évènementiel.</p>
---	--------------------------	--

Les grands enjeux pour les collectivités territoriales, du 25 août au 27 août. Organisme : FNESR- centre de formation Condorcet	652 € inscription	Mme Dominique BABE, adjointe adjointe déléguée à la jeunesse et aux politiques éducatives.
--	-------------------	--

1-1-3 Frais financiers -11,37 %

Les charges financières sont naturellement en baisse du fait du désendettement continu de la ville.

ANNEE	FRAIS FINANCIERS	EVOLUTION N-1 %
2014	233,095	
2015	208,227	-10.67



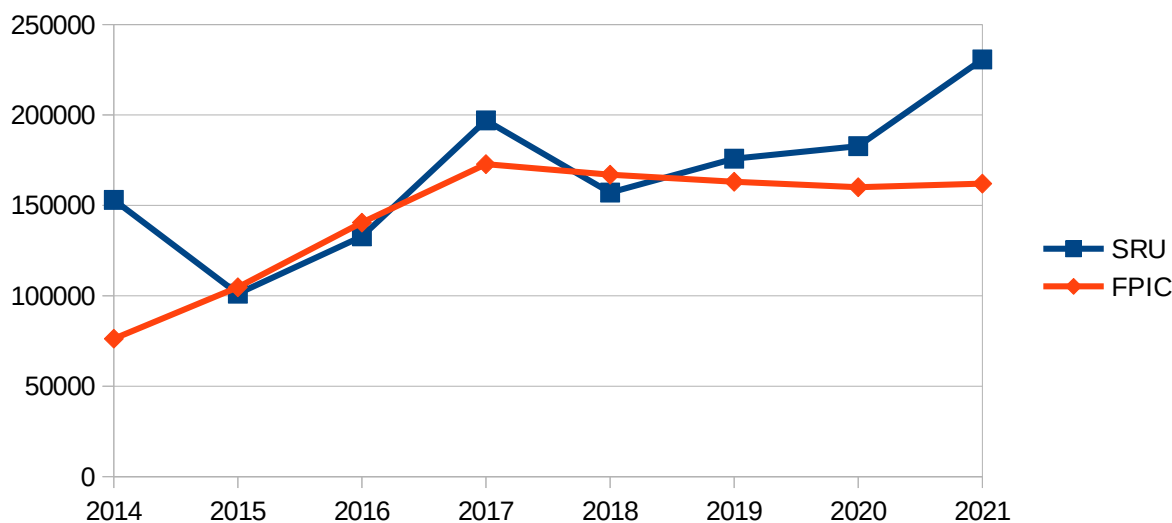
1-1-3 Pénalité SRU + 26 % et FPIC - 1,2 %

Le prélèvement au titre de la loi SRU est arrêté à 230 687,23 € (182 773,84€ en 2020, 175 860,24 € en 2019, 157 115 € en 2018, 196 983,70 € en 2017, 132 843,44 en 2016, 101 209,25 € en 2015) du fait du retard de la commune dans la production de logements sociaux² au taux de 25%.

En 2021, le montant des dépenses déductibles minorant la pénalité (subventions aux bailleurs versées en 2019) s'est élevé à hauteur de 57 899,20 €.

162 031 € ont été mandatés au titre du FPIC (contre 160 045€ en 2020, 163 032€ en 2019, 162 946 € en 2018, 172 791,30 € en 2017, 140 467 € en 2016 et 104 700 € en 2015). La ville de Corbas contribue fortement à la péréquation horizontale du fait de ses faibles taux d'imposition.

²Il manquait à la ville au 1^{er} janvier 2021, 390 logements sociaux.



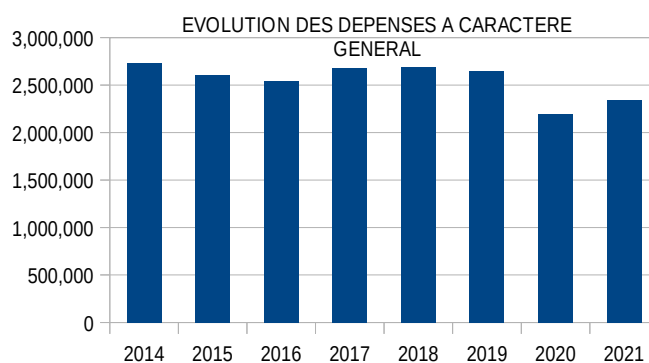
1-1-4 Charges exceptionnelles.

Il s'agit de titres qui ont été annulés en 2021 au compte 673 pour un montant de 625,08 €. Il s'agit de régularisations de factures faites aux usagers émises en 2020 pour prendre en compte des absences justifiées, des mise à jour de QF notamment.

Notons que les enjeux budgétaires restent faibles pour ces comptes et qu'il s'agit ici davantage d'une ouverture de crédit destinée à fluidifier l'activité comptable en lien avec la trésorerie et non d'une activité répondant à une politique publique prévisible.

1-1-5 Charges à caractère général + 6,95 %

Concernant les charges à caractère général, le compte financier traduit globalement une exécution de 84 % qui est la conséquence directe de la crise sanitaire. En effet, et pour rappel le budget 2021 avait été préparé au regard d'un « retour à la normale » en termes d'activité. Or tel n'a pas été le cas.



Dans le détail, certains comptes peuvent faire l'objet de commentaires suivants :

En 2021, la variation des comptes liés à la crise sanitaire a été moins importante qu'en 2020, du fait des protocoles sanitaires moins stricts pour les services.

Pour rappel, en 2020, le premier confinement avait entraîné la fermeture des services du 17 mars au 10 mai affectant près de deux mois d'exécution budgétaire et le second, moins strict, avait duré du 30 octobre au 15 décembre 2020. La comparaison des exercices budgétaires est donc basée sur une année 2020 complètement atypique qui ne fera pas référence.

En 2021, le compte 60631 fournitures d'entretien a diminué de de près de 34 000 € par rapport au CA 2020 : les dépenses liées aux achats de masques et de produits désinfectants permettant l'application des protocoles sanitaires ayant été moins nombreuses (achat de masque a la population en 2020 non reconduit en 2021).

Les interventions d'intervenants ont été moindre en 2021 (compte 6228 : -9 k€) par rapport en 2020, dans le domaine culturel (arts plastiques, médiathèque, musique).

Certains comptes ont augmenté par rapport au CA 2020 du fait de la reprise des activités, et du maintien de l'ouverture des services dans le respect des protocoles sanitaires sans pour autant attester d'un retour à la normale :

6042 : les cantines sont restées ouvertes ainsi que les locations de ligne d'eau pour les cycles de piscine : + 111k€

60611 : eau + 19k€ L'augmentation est due à la faible consommation de 2020 (47 691,18 €) En 2021 la consommation (66 839,94 €) est revenue à la hauteur de celle de 2019 (68 654,46 €) ;

60621 : gaz +28 k€ de dépenses supplémentaires sur les sites des écoles et des gymnases En 2021 la consommation (190 056 €) est revenue à la hauteur de celle de 2019 (220 098,71€ €) sur les sites des écoles et des gymnases

60623 : alimentation +5k€

En 2021 la consommation (16 470,99 €) est revenue à la hauteur de celle de 2019 (17 221,30€ €) surtout au PAJ, au périscolaire et aux alouettes

615221 : entretien des bâtiments+ 16k€

Cette augmentation s'explique par plusieurs sinistres de bris de vitres (Polaris et maternelle Jaurès) pour environ 8 000 € qui ont été pris en charge par notre assurance (remboursement au compte 75888) ainsi que par la mise en conformité PMR du local des vignes.

61558 : +4 k€ Ce compte enregistre les dépenses d'entretien de matériels dont les pannes sont difficile à anticiper d'une année sur l'autre.

6184 : + 9k€. Ce compte enregistre les dépenses de formation des agents dont l'activité s'était interrompue en 2020 à cause de la crise sanitaire.

6232 : +10k€. Ce compte enregistre les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. La hausse de 10K€ s'explique par les nombreuses annulations imposées en 2020. L'année 2021 a enregistré moins d'annulations.

6245 : + 23k€. Ce compte enregistre les dépenses relatives aux déplacements du service enfance/scolaire. La hausse de 23K€ s'explique par les nombreuses annulations imposées en 2020.

Les comptes en baisse mais dont la fluctuation n'est pas due au COVID :

60612 : électricité -18 k€. Il s'agit ici d'un décalage de facture du prestataire.

60632 : -33 k€. La baisse s'explique par la non reconduction des pièges à moustique et des certificats de signature électroniques achetés en 2020. Enfin l'ensemble des services ont globalement réduit leurs achats.

61358 : - 6K€ ont été économisés sur la locations des copieurs consécutivement à la décision d'achat.

61521 : - 16 k€ entretien de terrain .

Cette baisse de dépense est due au départ en retraite du responsable qui a généré une vacance d'exécution et du suivi général des marchés.

615232 : -6 k€ le curage des réseaux a nécessité moins d'interventions qu'en 2020

61551 : -18 k€ moins de réparation de véhicules

En 2021, un nombre moindre de réparations de véhicules et de contrôles obligatoires ont été réalisés par rapport aux années précédentes. De surcroît, en 2020, quelques réparations coûteuses ont été réalisées (Renault Maxicity 2500 € , Tracteur 4 000 €).

6156 : -13k€ ont été économisés sur les contrats des copieurs du dernier semestre consécutifs à la décision d'achat des machines.

6185 : -4 k€. Ce compte enregistre notamment des frais de séminaire qui n'ont pas été reconduits en 2021.

6188 : -5k€ . Ce compte enregistre les dépenses liées au financement d'intervenants extérieurs. Ces 5 000 euros auraient dû être dépensés. Il s'agit en effet d'un oubli de rattachements correspondant aux interventions d'associations sur le temps périscolaire et à la prestation d'archivage.

6231 : -7k€. Ce compte enregistre les frais d'insertion d'annonces des marchés publics. En 2021, 6 avis d'appel public à concurrence ont été publiés contre 13 en 2020. Il est à noter que le montant des frais d'insertion varie en fonction de la nature de l'avis et du type et montant de la procédure de passation.

6262 : -14k€ Diminution des frais de télécommunication dues à la résiliation de lignes analogiques devenues inutiles.

Les comptes en hausse mais dont la fluctuation n'est pas due au COVID :

6065 : +3,5k€ Ce compte enregistre une dépenses supplémentaire consécutive à l'octroi d'une subvention de 3500 € fléchée sur les dépenses de livres.

61351 : +11 k€ ont été dépensés pour de la location consécutivement au vol des camions des espaces verts.

6161 : Ce compte enregistre les dépenses liées aux polices d'assurance dont les marchés ont été relancés en 2020. Les primes ont augmenté de 12 K€, compte tenu de la sinistralité de la police dommages aux biens.

6162 : +18k€ ce compte enregistre la police dommages ouvrage liées à la construction de la maison médicale.

617 : + 34 K€ . En 2021, ce compte a enregistré la dépense relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du projet médical de la future maison de santé pluridisciplinaire.

62268 : +17k€ . Ces dépenses correspondent aux honoraires d'avocat, notaires et huissier qui sont intervenus pour le dossier de la maison médicale, pour la division en volumes du gymnase des roses et le tirage au sort des conseils de quartier.

6227 : +4k€

Les litiges sont liés au contentieux Porras et aux antennes mobiles 5G Free.

Le compte 6281 enregistre la cotisation à la plateforme toodegoo. Elle a été facturée en année pleine en 2021 soit + 6k€.

63512 : +6k€ . Il s'agit des taxes foncières dont la ville est redevable du fait de son patrimoine bâti. L'augmentation fait suite à la réforme de la taxe foncière (sur la part des syndicats intercommunaux) ainsi que la hausse des bases.

1-1-6 Dépenses d'ordre.

Les autres dépenses (d'ordre) « dites » comptables sont neutres budgétairement car elles sont contre-passées d'un montant identique en recettes d'investissement. Parmi les dépenses d'ordre, il convient de citer : les dotations aux amortissements (406 k€).

Ce montant est appelé à varier chaque année du fait de la mise en place de l'amortissement prorata temporis.

Pour rappel le virement à la section d'investissement prévu au budget primitif ne se « réalise » pas, conformément à la règle comptable. Il se constate lors du calcul du résultat.

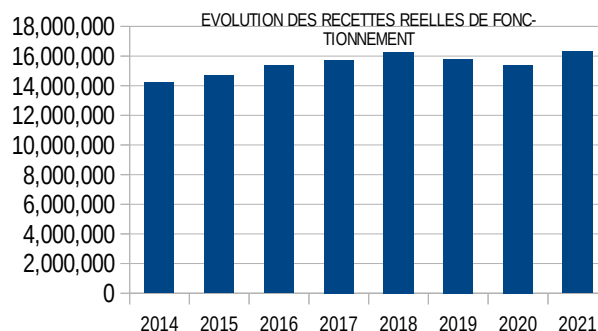
1-2 LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : + 6,95 %

Le taux de réalisation des recettes réelles est de 106,1 %.

Ce montant est en hausse par rapport à l'année précédente de 6,95 %. Il est supérieur aux prévisions.

Bien que les recettes des activités municipales aient été affectées par la crise sanitaire, on observe une intégration de base fiscale industrielles supplémentaire.

ANNEE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	14,206,682	
2015	14,704,167	3.50
2016	15,372,234	4.54
2017	15,741,512	2.40
2018	16,269,726	3.36
2019	15,791,526	-2.94
2020	15,385,919	-2.57



1-2-1 Atténuations de charges. - 42 % -64k€

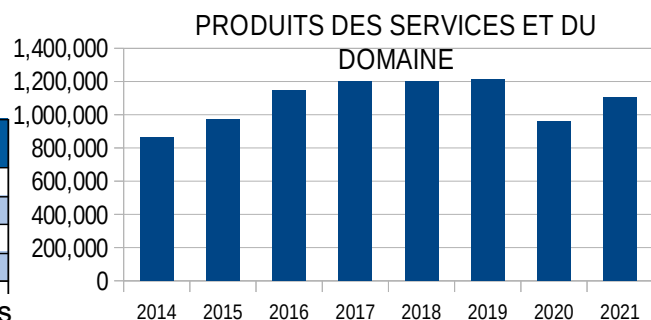
Ce chapitre enregistre les remboursements effectués par l'assureur de la ville qui sont liés à la maladie, aux congés maternité, et accueil de l'enfant. Figurent également sur ce compte, les remboursements du centre de gestion afférents aux décharges syndicales et les remboursements par les agents liés aux trop perçus sur salaires.

Les réalisations sont néanmoins supérieures aux prévisions budgétaires qui résultaient du rééquilibrage de la police d'assurance liée aux risques statutaires.

1-2-2 Produits des services et du domaine : + 15,07 %

Les produits des services et du domaine ont été titrés à hauteur de 1 107K€. La somme est supérieure à 2020 car l'activité a été moins perturbée par la crise en 2021. Ce chapitre traduit cependant encore les effets de la crise sanitaire. Les activités des services ont encore subi des fermetures, des absences individuelles très nombreuses (périscolaire) et une baisse des adhésions à la culture.

ANNEE	PRODUITS DES SERVICES	EVOLUTION N-1 %
2014	863,457	
2015	972,520	12.63
2016	1,148,499	18.10
2017	1,198,962	4.39

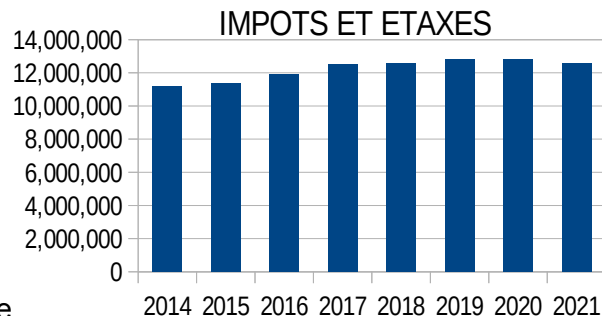


Le manque à gagner global se situe à près de 110k€ par rapport à l'année 2019.

Les articles 70841, 48 et 73 correspondent à des remboursements de mises à disposition de personnel du Polaris (171k€) et du CCAS (180k€) mais également aux frais de copropriété du bâtiment Lachenal qu'occupe le CCAS (15k€). Ces articles n'ont pas été affectés par la crise.

1-2-3 Impôts et taxes. - 1,49 %

ANNEE	IMPOTS ET TAXES	EVOLUTION N-1 %
2014	11,159,200	



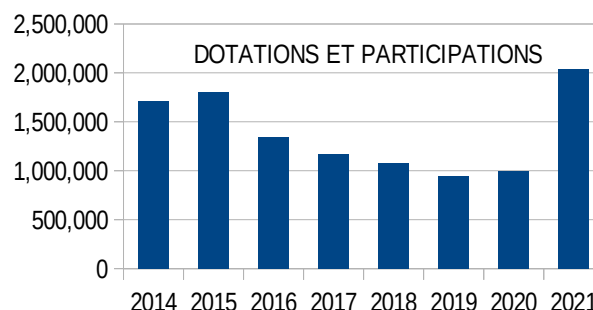
Ce chapitre subit une baisse de près de 200k€.

Les impôts directs locaux baissent de 116k€ (c.73111). La réforme de la taxe d'habitation, la réforme des valeurs locatives des locaux professionnelles et la réforme des bases industrielles expliquent les variations du compte.

La taxe communale sur les droits de mutation (fraction des « frais de notaires » reversées aux communes lors des transactions immobilières) est en recul de près de 16k€ par rapport à 2020 mais conserve finalement une très bonne tenue, supérieure aux prévisions budgétaires. La dynamique des transactions immobilières et l'augmentation des prix de l'immobilier joue favorablement sur les finances de la ville (c/73123).

La dotation de solidarité communautaire a été versée partiellement en 2021. Il faudra s'attendre à un rattrapage en 2022.

Les autres montants demeurent inchangés et sont constitués par l'attribution de compensation du Grand Lyon (c.7321) et la taxe sur l'électricité reversée par le Sigerly (c.73141).

1-2-4 Dotations et participations. + 104,77 %

Une des principales recettes du chapitre est portée par la CAF qui constitue depuis plusieurs années maintenant un de nos principaux partenaires financiers dans le soutien des activités politiques éducatives.

Ainsi pour 2021, est enregistrée une recette de 803 772,30 € (contre 699 835€ en 2020, 634 684,05 € en 2019) du fait de la mobilisation d'enveloppes projet spécifiques liées à l'inclusion notamment.

De façon inattendue, et consécutivement à la réforme fiscale, la ville a perçu des compensations très supérieures à ses prévisions initiales. En effet, la compensation de la réforme fiscale était attendue à l'euro près. Or on peut constater une recette de 1 086€ au compte 74833 (+ 830 K€) sans pour autant enregistrer une baisse équivalente au chapitre 73. Après sollicitation de la DGFIP, cela s'explique par l'intégration de nouvelles bases fiscales au rôle d'imposition.

Le troisième montant le plus important est versé par la Métropole. Le compte 74751 enregistre les subventions attribuées à l'école de musique ainsi que celle liée à l'utilisation du gymnase Falcot par le collège pour un montant global (en baisse continue) de 106 K€.

Plus aucune dotation forfaitaire n'est versée à la ville par l'État. Pour rappel, la contribution au redressement des finances publiques a généré une perte directe de 284

k€ pour la ville en 2017. La dotation forfaitaire n'a cessé de diminuer, passant de 1 008

k€ pour 2013 à 16 655€ pour 2018 pour finir à 0 depuis 2019.

Corbas ne perçoit par ailleurs aucune recette au titre de la péréquation.
Les autres versements de l'État restent résiduels :

La possibilité de percevoir le FCTVA lié aux opérations de maintenance a permis à la ville de percevoir un montant de 19 k€ (c./ 744); soit 4k€ de plus que les prévisions.

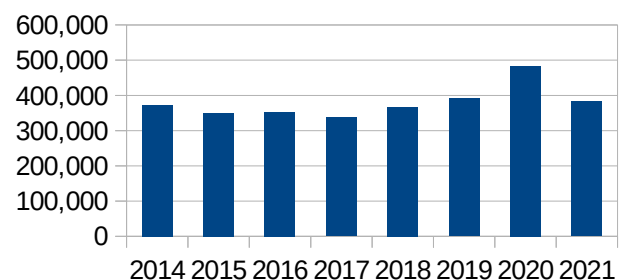
Le compte 74718 enregistre les remboursements de l'État liés aux opérations électorales (scrutin régional 2021 pour 2 065,32 €). Par ailleurs, certaines subventions exceptionnelles ont été perçues : une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques pour 4 250 €, ainsi qu'une subvention correspondant à la prise en charge partielle des acquisitions de masques, effectuées entre le 13 avril et le 1er juin 2020³, de 14 671,23 € (196,23 € au titre des masques à usage unique, 7 200 € au titre des masques réutilisables et 7 275€e au titre des masques confectionnés).

Le compte 7484 constate les charges liées aux opérations de recensement qui n'ont pas eu lieu en 2021.

³Le montant de la dépense entre le 13 avril et le 1er juin 2020 s'est élevée à 36 784,21 €

1-2-5 Autres produits de gestion courante. - 20,71 %

PRODUITS DE GESTION COURANTE



Les revenus des immeubles sont en hausse par rapport à 2021 (+ 4k€). Mais du fait de la persistance de la crise sanitaire, les locations de salle ont été perturbées.

Le compte 752 enregistre également le bail de la gendarmerie pour 290 986,98 €.

Le passage en M57 s'est traduit par un transfert du chapitre 77 vers le chapitre 75 quant aux primes d'assurance. Le compte 75888 enregistre les recettes exceptionnelles dont 17 k€ correspondent essentiellement aux indemnités d'assurance à l'exception des sinistres relatifs aux véhicules enregistrés au compte 775. La somme est relative à 10 sinistres correspondante à des litiges et des dégradations matérielles. Le reste correspond aux charges de nos logements loués (8,5k€), aux baux ruraux (3,5k€), au FAJ (1k€) et à divers avoirs sur facture.

1-2-6 Produits exceptionnels et opérations d'ordre.

Le compte 775 constate le résultat financier des cessions et échanges de terrains (28k€), de matériels (2K€) ainsi que les indemnités d'assurance liées à la police flotte automobile en cas de vol de véhicules⁴ (55k€).

1-3 AUTOFINANCEMENT :

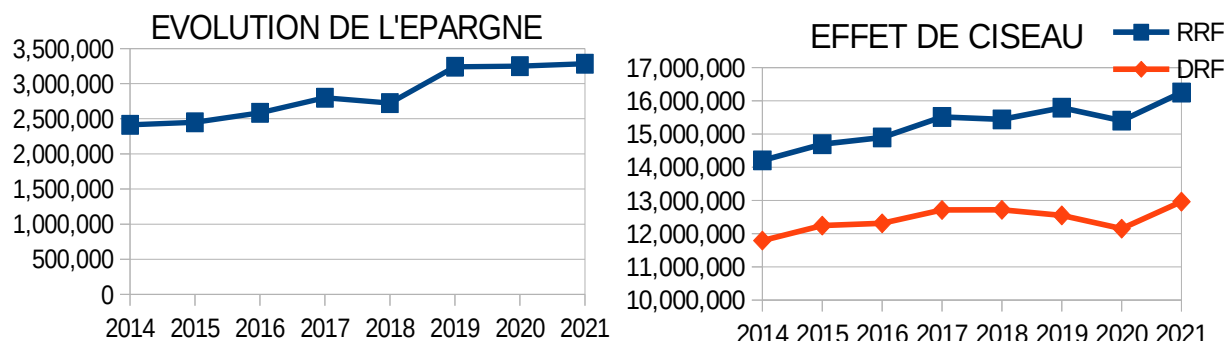
L'exécution de toutes les dépenses et recettes de fonctionnement, permet à la ville de dégager un autofinancement annuel important pour la section d'investissement du budget 2022 de 2 963 k€ soit 200k€ de plus qu'en 2020 (2 766 k€). Ce montant

⁴Du fait que ces biens sont enregistrés à l'actif de la ville

s'explique par un effet d'aubaine inattendu de la réforme fiscale et par aux annulations de dépenses liées à la crise sanitaire.

Malgré ce résultat, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes réelles de fonctionnement. Ce phénomène est constitutif de l'effet de ciseau.

Épargne de gestion (les cessions sont retraitées)



Des événements exceptionnels se traduisent par un maintien des marges de manœuvre financières soit une épargne à haut niveau.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement ne comportent pas de particularités significatives en 2021 dans leur composition. Elles sont constituées essentiellement par :

- ◆ le montant du FCTVA (308K€) correspondant aux investissements réalisés en 2020 au titre de l'application du Plan de Relance⁵,
- ◆ la taxe locale d'équipement a fait l'objet d'une analyse car sa liquidation n'avait pas été clarifiée depuis la fusion entre le Grand Lyon et le département en 2015. Les services fiscaux ont pu isoler les faits générateurs des recettes par ville ce qui a conduit le Grand Lyon à régulariser nos recettes (+120K€). Du fait de cet ajustement tardif la somme de 141K€ est prévue en report.

⁵Cf. délibération n° 029/2009 du conseil municipal du 30/03/2009. Le montant sera calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles mandatées en N-1.

- ◆ les subventions versées par les partenaires de la municipalité ont été titrées à hauteur de 4 500 € en 2021. Le Grand Lyon a ainsi co-financé du matériel de musique.
- ◆ l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés des exercices antérieurs (2 766 k€),
- ◆ la « contrepartie » comptable des montants des dotations aux amortissements et aux provisions (511 k€)
- ◆ les excédents d'investissement pour 2 738 k€

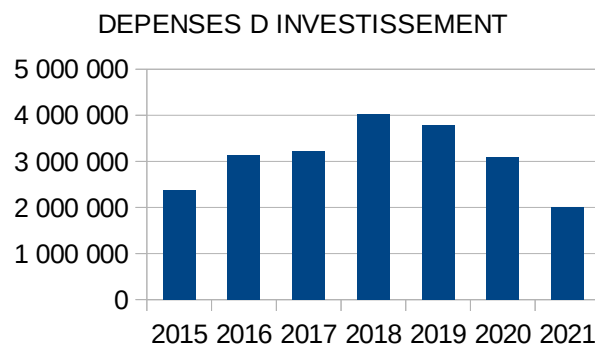
2-2 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses réelles d'investissement 2021 s'élèvent à 1 999 764,99 €.

Cette somme comprend :

- le remboursement du capital des emprunts conclus antérieurement (pour 355 K€),
- les dépenses d'équipement qui ont été autofinancées sur l'exercice 2021, pour un montant total de 1 532 k€.

ANNEE	DEPENSES D INVESTISSEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	2 901 798	
2015	2 382 922	-17.88
2016	3 144 412	31.96
2017	3 217 109	2.31
2018	4,030,584	25.29
2019	3 782 799	-6.15
2020	3,087,791	-18.37
2021	1 999 765	-35.24



La crise sanitaire, l'importance des reports (dits aussi « reste à réaliser »⁶) pour 2 181 k€ explique ce niveau de réalisation ainsi que la non réalisation d'opportunités foncières (1 487 K€). Par ailleurs, le montage technico-financier avec la Métropole pour la réalisation de la placette de la maison médicale ne s'est pas réalisé (opération blanche en dépenses et en recettes). Enfin, le chantier de rénovation énergétique a nécessité la mise en place d'un accompagnement technique préalable à l'exécution des travaux qui ont été réinscrits en 2022 pour près d'1 000 000 d'euros.

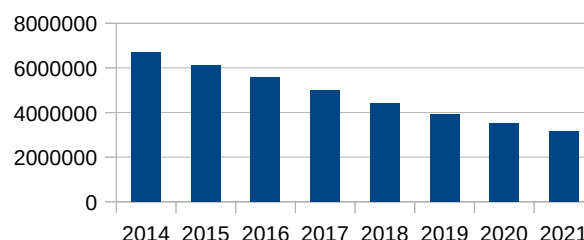
2-1-1 Remboursement du capital des emprunts.

Le capital restant dû aux différents prêteurs au 31/12/2021 était de 3 143 503,80€ soit moins de 282 € par Corbasiens sur la base de 11 180 habitants (population 2021 notifiée par l'INSEE). Le niveau de l'endettement de la ville a baissé en 2020 car la ville n'a effectué aucun nouvel emprunt et a procédé au remboursement des emprunts conclus antérieurement.

⁶ Cf. rapport n° VILLE_2021DL010 du conseil municipal du 25 février 2021 qui fournit une définition et la liste complète de ces dépenses d'investissement qui sont actuellement déjà engagées et en cours de réalisation.

ENCOURS DE DETTE AU 31 DE-
CEMBRE

ANNEE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12	EVOLUTION N-1 %
2014	6 687 181	
2015	6 134 603	-8.26
2016	5 569 025	-9.22



L'amortissement, c'est-à-dire le remboursement du capital en 2020, a été de 350K€. Il faut rappeler que la ville ne compte aucun emprunt dit « toxique » ni à « risques ».

2-1-2 Opérations d'investissement.

Les dépenses globales d'investissement s'élèvent en 2021 à 2 027 679,43 €, opérations d'ordre incluses.

La construction de la maison de santé s'est poursuivie en 2021 avec le mandatement d'une subvention du budget principal de 100 000 euros. Un reste à réaliser est reporté pour la somme de 1 456k€.

Sans pouvoir énumérer toutes les réalisations effectuées ou finalisées en 2021 au titre de la section d'investissement, il vous est proposé ici d'aborder quelques projets :

- Patrimoine :
 - Poursuite de la mise en œuvre du plan d'accessibilité des bâtiments municipaux : 145K€
 - Travaux caveaux cimetière et columbarium : 23K€
- Transition énergétique
 - Diagnostic de performance énergétique et rénovations : 8k€ (+ 19k€ de reste à réaliser)
 - Récupération d'eau : 45k€
 - Ventilateurs, brumisateurs et rafraîchisseurs d'air : 18k€
 - Pièges à moustiques : 4,5 k€
 - Range vélos et vélos électriques 2,7k€
- Sécurité :
 - Développement du réseau de vidéoprotection aux abords des Tailis (foot) 13k€
 - Acquisition de jumelles laser : 5k€
 - Armement : 23k€
 - Travaux gendarmerie : 40k€
- Scolaire enfance jeunesse :

- Capteurs CO2 : 9k€
- Visiophone Prévert et Curie: 11k€
- Étude restructuration restaurant scolaire Prévert : 6,8 €
- Matériel et travaux accueil de loisirs :32k€
- Climatisation Petits Gônes 15k€
- Rénovations et matériel écoles : 274 k€
- Travaux crèches : 32 k€

- Cadre de vie et espaces verts :
 - 50 Arbres : 41k€
 - Création de massifs giratoire Mermoz/Bruyères : 9k€
 - Aménagement avenue de Corbetta : 44k€
 - Butte Marie Curie : 12k€
 - Sapin et illuminations : 14k€

- Communication:
 - Logo et site refonte du site internet : 19K€
 - Retransmission vidéo du conseil municipal : 5k€
 - Participation au capital d'OYE DISTRIBUTION : 2k€

- Culture :
 - matériel et travaux : 76 k€

- Sport :
 - Rénovation piste escrime : 4k€
 - Matériel et travaux : 153 k€

- Urbanisme et logement :
 - Démolition maison Marianne : 64k€
 - Subvention logement social : 49€ (+ 25k€ de reste à réaliser)
 - Rénovation appartements d'urgence : 26k€

Les excédents résultant de la non réalisation de réserves foncières alimentent l'excédent d'investissement affecté au financement du budget 2022 pour 1 486k€ ce qui permettra d'autofinancer les projets à venir sans altérer les marges de manœuvre de la ville. Par ailleurs, une somme de 725k€ correspondant aux projets commandés mais non soldés comptablement sera reportée au budget 2022 en « reste à réaliser » (hors maison médicale).

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte financier unique.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

VOTE favorablement les comptes qui lui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture qui a été repris au budget primitif 2022 dans le cadre de l'affectation du résultat.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is displayed in blue, featuring the letters 'SLO' in a bold, sans-serif font with a stylized 'W' or 'V' shape integrated into the 'O'.

ID : 069-216902734-20220630-VILLE_2022DL072-DE

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-
PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON,
Ghislaine ARCARO

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,